L'INDUSTRIE FRANÇAISE

ET

L'ESCLAVAGE DES NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS.

LETTRE

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *JOURNAL DES DÉBATS*

PAR

WILLIAM BEACH LAWRENCE

de Rhode-Island, États-Unis.



PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Palais-Royal, 13, Galerie d'Orléans.

—

1860.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

ET

L'ESCLAVAGE DES NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS.

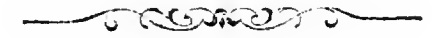
LETTRE

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *JOURNAL DES DÉBATS*

PAR

WILLIAM BEACH LAWRENCE

de Rhode-Island, États-Unis.



PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Palais-Royal, 13, Galerie d'Orléans.

—

1860.

Il y a bientôt trois mois le *Journal des Débats*, en parlant de l'attentat de *Harper's Ferry*, émettait des opinions injurieuses pour mon pays. Citoyen américain, je ne pouvais garder le silence. C'est alors que je lui écrivis la lettre suivante. Le rédacteur en chef la soumit à l'examen d'un collaborateur distingué, qui, je dois le déclarer, n'est nullement responsable du retard de la publication. J'acceptais, sans balancer, tous les changements qu'il m'indiquait, dans le but de ne pas trop heurter les susceptibilités françaises au sujet de l'esclavage des nègres. Je lui suis redevable, de plus, de quelques corrections verbales qui rendaient peut-être plus excusable la hardiesse de vouloir m'adresser aux lecteurs des *Débats* dans une langue qui ne m'est pas familière. C'est à la veille de mon départ de Paris que j'apprends qu'il n'est permis d'insérer, dans les colonnes de ce journal, aucune discussion au sujet de l'esclavage des nègres, même dans ses rapports avec le développement du nouveau système économique de l'Empereur, lorsque cette discussion n'est pas d'accord avec les théories qu'on y a soutenues jusqu'à présent. Je regrette infiniment de ne pouvoir mettre cette lettre sous les yeux de ceux qui ont lu l'article auquel je voulais répondre ; mais dans ces circonstances il ne me reste d'autre ressource que celle de publier en forme de brochure ma réponse telle que je l'avais rédigée pour le *Journal des Débats*.

W. B. L.

Hôtel Castiglione,
ce 30 avril 1860.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

ET L'ESCLAVAGE DES NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *JOURNAL DES DÉBATS*.

Monsieur,

Quoique je sois citoyen du Nord des États-Unis et non propriétaire d'esclaves, j'ai remarqué avec le plus grand regret, depuis mon arrivée à Paris, que la presse française n'apprécie pas toujours la liaison intime qui doit exister entre les productions de nos plantations du Sud et le développement de vos propres manufactures. Quelques-uns des journaux qui applaudissent le plus aux réformes économiques, qui ont rendu l'Empereur aussi illustre dans la politique de la paix qu'il l'avait été dans celle de la guerre, méconnaissent l'intérêt particulier de la France dans les institutions actuelles de nos États à esclaves, et se mettent du parti abolitionniste, qui est, chez nous, le parti opposé à la liberté du Commerce.

Le *Journal des Débats* même, qui discute toute chose avec une haute intelligence, parle de la question de l'esclavage, comme si elle était tout à fait étrangère à l'industrie française. Il déclare, dans un article sur le dernier Message du Président, que « l'entreprise (de *Harper's Ferry*), qui ne pouvait réussir, devait trouver chez nous (en France) des sympathies, parce que l'esclavage est ici une question d'humanité et *non de politique.* » Cet attentat, on ne peut l'oublier, était une conspiration d'abolitionnistes fanatiques du Nord, qui n'avaient même point de liens de race avec les nègres, et dont le but était de susciter une

guerre servile contre leurs compatriotes et leurs frères du Sud, guerre servile dont le succès, indépendamment d'autres résultats infiniment plus regrettables, n'aurait pu aboutir qu'à l'anéantissement de l'industrie agricole de nos États à esclaves, et surtout de la culture du coton.

Sans parler de vos intérêts matériels, auxquels une insurrection de nos esclaves porterait presque autant de préjudice qu'aux nôtres, je ne saurais m'imagnier, Monsieur, qu'une guerre de race, que l'humanité abhorre, et dont Saint-Domingue rappelle tant de souvenirs funestes, ne soit pas condamnée par la presse française, comme elle l'a été par les journaux anglais, ordinairement si peu disposés à favoriser les États-Unis. Cependant, je ne me propose pas de faire appel aux sympathies de vos lecteurs, pour défendre des institutions inaugurées par la métropole contre les remontrances de nos ancêtres, lorsque nous étions des colonies anglaises, et avant que l'Amérique eût revendiqué, comme l'Italie d'aujourd'hui, avec le secours de la France, son indépendance nationale. Il suffit qu'elles soient essentiellement liées à la civilisation de l'Union et à notre organisation sociale et politique.

En répondant à l'assertion du *Journal des Débats*, je ne discuterai pas la question d'humanité, ni dans l'intérêt des blancs, ni dans celui des noirs ; et je ne suivrai pas non plus le plus savant naturaliste de notre temps dans ses études sur l'origine normale des races. Quoiqu'il n'ait jamais existé, dès le commencement du monde, quatre millions de nègres aussi civilisés que les nôtres, civilisation dont ils sont redevables à leur colonisation américaine, je ne voudrais pas vanter l'esclavage aux États-Unis ; mais je suis encore plus loin d'admettre les projets des abolitionnistes, qui affranchiraient les esclaves partout et sans égard aux intérêts économiques du monde, ni au bien-être des noirs eux-mêmes. J'aime mieux me borner à la question de politique, aux considérations pratiques et économiques,

seules considérations que nous autres Américains nous puissions avantageusement discuter avec les étrangers, qui ne connaissent pas assez ni notre système social et politique, ni les embarras qui proviennent de l'existence d'une race inférieure au sein d'un État.

Il n'est pas difficile d'établir que le coton est de la plus haute importance pour l'Europe. Il faut aussi reconnaître (le *Times* de Londres l'a déjà fait) comme *faits* constatés, que ce produit est essentiellement un monopole de nos États à esclaves, que le travail qu'il emploie est celui des nègres esclaves, que les blancs ne l'ont pas cultivé, si ce n'est dans des cas exceptionnels, et que les noirs qui y travaillent ont toujours été soumis à l'autorité des planteurs qui sont tous de notre race. On peut bien ajouter que les réformateurs, qui s'offensent du titre d'esclave, n'ont jamais signalé aucun remède, aucune solution, dont les suites ne soient des plus déplorables, comme l'expérience l'a pleinement démontré dans des cas analogues.

Il est inutile de dire à un publiciste, qui connaît à fond les rapports internationaux du commerce, que les seize dix-septièmes du coton qui alimente les manufactures de la France viennent des États-Unis. La consommation de l'Angleterre, d'après le *Times,* n'était que de 28,500,000 kilogrammes lors de l'abolition des droits d'entrée. Elle s'élève maintenant à 550,000,000 de kilogrammes. Le commerce et l'industrie du coton soutiennent, plus ou moins directement, de quatre à cinq millions d'individus, qui ont des rapports industriels et commerciaux avec la nation entière. La France emploie aujourd'hui beaucoup plus de coton que les Anglais n'en consommaient au commencement de leurs réformes commerciales. Jusqu'ici, les cotons en laine ont payé chez vous des droits de douane de 22 ou 24 francs par 100 kilogrammes. Qui peut prévoir l'énorme développement que la fabrique pourra prendre sous l'impulsion de la nouvelle politique, qui affranchit

entièrement les matières premières, par une loi générale, loi qui, le rapport du Ministre du Commerce nous l'a déjà annoncé, va être présentée au Corps législatif?

Vos réformes feront pour vous plus que le libre échange n'a fait pour l'Angleterre. Le goût artistique des Français surpasse de beaucoup celui de leurs rivaux, et s'il y a une libre concurrence, on ne peut pas douter que les objets provenant de vos manufactures ne soient préférés, à l'étranger, à ceux des Anglais. Vos importations de coton, qui étaient, en 1856, de 85,387,000 kilogrammes, dont 79,824,000 des États-Unis, seront bientôt comptées par milliards. Il faut se rappeler de plus, que ce n'est pas seulement par l'importation de coton brut que votre industrie est liée à la prospérité de l'Union américaine. Les exportations de la France dans nos ports ont surpassé, pendant plusieurs années, celles que vous avez envoyées à tout autre pays, à l'exception de la Grande-Bretagne. Elles ont monté, en 1857, à 260 millions de francs environ. Peut-on faire trop de cas des relations commerciales avec un peuple tel que celui des États-Unis, qui approche déjà de 35 millions d'âmes, et dont les richesses, tout aussi bien que la population, augmentent avec une rapidité inouïe parmi les vieilles nations de l'Europe? Mais, c'est toujours le coton qui nous met en état d'acheter vos vins et vos soieries; et nos cotons en laine, presque indéfiniment multipliés de valeur, nous sont renvoyés en cotonnades de vos fabriques.

Les planteurs américains sont heureux que la législation française, sur les matières premières, doive leur épargner les lenteurs d'une négociation diplomatique. Mais il reste encore des entraves sur l'industrie des deux pays, résultant de l'ancien système de protection réciproque. Sans oser discuter ici la politique qui a fait insérer, dans votre nouveau traité avec la Grande-Bretagne, des réserves exceptionnelles, de droits différentiels de pavillon et de provenance sur les marchandises, en faveur de la naviga-

tion française, me sera-t-il permis de suggérer que les droits différentiels de navigation imposés par notre convention de 1822, sur les navires des deux pays respectifs, qui ont survécu aux droits différentiels de douane, temporairement établis par le même traité sur leurs produits et leurs manufactures, sont un véritable dommage pour la navigation française et américaine, et ne tournent qu'au profit des Anglais et d'autres nations étrangères? Ces droits n'existent ni en France, ni aux États-Unis, pour les navires anglais, et ces navires peuvent introduire en Amérique les produits et les manufactures d'un pays quelconque, en payant les mêmes droits de douane que les nôtres, et sans aucun droit différentiel de navigation. De plus, dégrévés des droits directs, pourquoi les cotons en laines doivent-ils rencontrer encore dans les surtaxes de provenance et de pavillon une surélévation dans vos ports, qui donnera toujours aux manufacturiers anglais un avantage sur les manufacturiers français, à l'étranger?

L'homme d'État éclairé qui, dans les colonnes du *Journal des Débats,* a mis en lumière les projets de réforme commerciale qui ont répandu sa renommée partout en Europe et en Amérique, a reconnu franchement dans ses *Lettres sur l'Amérique du Nord,* les obstacles moraux et politiques qui s'opposent à l'émancipation des nègres aux États-Unis. On ne connaissait pas, lors du voyage de M. Michel Chevalier, aussi bien qu'aujourd'hui, les considérations économiques qui la rendent tout à fait impossible, d'après les opinions les mieux réfléchies du Nord, tout aussi bien que du Sud, des États libres comme des États à esclaves. On avait déjà eu les expériences effrayantes de Saint-Domingue, mais on ne savait pas encore les malheureux résultats des essais philanthropiques dans les Indes occidentales. De plus, il existe une différence essentielle entre les produits des colonies anglaises et françaises, où on a voulu abolir l'esclavage, et ceux des États à esclaves

de l'Amérique du Nord. Le sucre de la Jamaïque et de la Martinique n'est pas un produit dont ces îles aient le monopole, et les pertes résultant de ces expériences sont tombées sur les planteurs eux-mêmes, et ont tourné au seul profit du Brésil et de Cuba. Il en serait tout autrement pour le coton, qui ne se trouve nulle part ailleurs qu'aux États-Unis, dans des circonstances capables de le rendre d'une utilité générale. Que les terres où vient notre coton soient en friche pendant une année seulement, ce sera le bouleversement de toute l'industrie du monde civilisé, et il s'en suivra chez les peuples manufacturiers une révolution sociale et politique.

On n'a pas encore proposé un plan d'émancipation qui, même en confisquant les droits de propriété, tout garantis qu'ils soient par la loi organique fédérale, fût de nature à maintenir en pleine activité la production du coton. Le parti abolitionniste n'a rien présenté qui, aux yeux des hommes éclairés de l'Europe, mérite considération. Il y a plus de vingt-cinq ans que la liberté des nègres est proclamée aux Antilles anglaises, et sans discuter si les différents projets de remplacer les esclaves sont plus humanitaires que l'ancien système, tout le monde reste d'accord que la prospérité des colonies est encore à rétablir. S'il était possible de les faire cultiver par le travail libre, l'Angleterre a, dans son territoire européen, une population surabondante dont elle encourage et favorise par tous les moyens l'émigration en Australie ou dans ses possessions de l'Amérique du Nord. La plus grande partie du travail pénible, travail qui se rapproche le plus de celui des esclaves du Sud, est faite dans les États libres par des ouvriers nés aux îles Britanniques. Les planteurs ont tout motif de s'en servir aussi. Pour avoir le travail des Irlandais, il ne faut pas les capitaux considérables qu'exige l'achat d'esclaves. On a fait plus d'une fois des expériences en les employant comme travailleurs sur les plantations.

Elles n'ont eu pour résultat qu'une mortalité affreuse; mais on les a employés comme domestiques, dans les villes au Sud, afin de conserver aux plantations le travail si important des noirs. Vous, Français, vous n'avez en vue que des objets philanthropiques. Mais permettez-moi de vous rappeler qu'en voulant abolir l'esclavage en Amérique, l'Angleterre n'a pas été guidée par des motifs d'un désintéressement absolu. C'était un sacrifice de haute politique que de donner 500 millions de francs, pour indemniser leurs planteurs aux Indes occidentales, s'ils avaient réussi par là à transférer à leurs possessions presque illimitées en Orient le monopole de toutes les denrées coloniales.

Laissant de côté les planteurs eux-mêmes et les manufacturiers et les commerçants de nos États du Nord, qui en dépendent, à la fois, pour les matières premières de leur fabrique la plus importante et pour les débouchés de leurs produits de toute espèce, peut-on douter, qu'une suspension, même momentanée, de la production du coton ne soit suivie d'une banqueroute universelle des négociants et des manufacturiers de l'Europe et de l'Amérique? Que deviendraient les quatre ou cinq millions d'Anglais qui sont soutenus par la fabrication, y compris les propriétaires des capitaux placés dans cette industrie, qui montent, à ce qu'on dit, à un milliard et demi de francs, et même à un milliard et trois quarts? Et vous, Français, vous qui nous expédiez contre nos cotons en laine vos soieries et vos vins pour tant de millions, que feriez-vous? Que deviendrait le commerce du monde civilisé, dans lequel les exportations et les importations des États-Unis entrent tous les ans, pour plus de trois milliards de francs? Parmi les exportations, il y a des produits du travail d'esclaves qui touchent au milliard.

D'un autre côté, on n'a défriché jusqu'ici qu'une petite partie des terres propres au coton dans les États du Sud-Ouest; et il ne manque que des bras pour étendre cette cul-

ture, au fur et à mesure des besoins de l'univers. La véritable question pratique pour nous n'est pas comment on peut se passer des travailleurs actuels, ce qui aurait des suites si funestes pour tout le monde, mais comment on pourrait pourvoir aux besoins de l'énorme consommation, que font prévoir et que doivent amener vos réformes économiques et le développement industriel de l'Italie indépendante, concourant avec la paix générale. Quelques esprits ardents et irréfléchis avaient même proposé un renouvellement de la traite des noirs. Cette proposition n'a eu aucune suite. Bien plus, une autre proposition vient d'être introduite au Congrès des États-Unis, pour soumettre à la même sévérité de peines que celle des nègres la traite des Coolies, bornée aux hommes, avec l'exclusion presque absolue de femmes, traite qui, dans notre opinion, est plus condamnable que l'autre. Nous espérons alimenter l'industrie de l'Europe sans exposer de nouveau à un trajet pénible de l'Océan soit les naturels de l'Afrique soit ceux de l'Asie.

Grâce aux soins des maîtres, à la bonne nourriture et au travail modéré auquel ils sont assujettis, les esclaves des États-Unis, contrairement à ce qui arrivait toujours aux Antilles, et à ce qui arrive maintenant à l'égard de nos noirs affranchis, non-seulement se perpétuent, mais se propagent dans une plus grande proportion que la population de notre race elle-même. D'après un document officiel, en 1852, il y avait 39,200,000 *acres* (15,863,000 hectares) propres au coton dans les régions méridionales de l'Union et seulement 6,300,000 *acres* (2,550,000 hectares) de défrichés, cultivés par moins de 800,000 esclaves. Le nombre actuel des esclaves monte à plus de 4,000,000 et quoique les travailleurs à coton se soient augmentés beaucoup depuis ce temps-là et qu'il faille toujours des nègres pour le riz, le sucre et d'autres produits, dont les blancs ne peuvent supporter les travaux, qui n'affectent pas les noirs, il existe, dans les États où il est possible de substituer au travail

d'esclaves celui d'Allemands et d'autres colons blancs, des réserves assez considérables pour répondre aux besoins d'une civilisation qui s'avance toujours, et dont le bienfait sera de donner au milliard d'êtres humains qui couvrent le globe des vêtements de coton à bon marché, vêtements convenables sous tous les climats et pour toutes les classes. La récolte dernière fortifie cet espoir pour l'avenir. En 1857, elle n'avait été que de trois millions de balles; en 1859, d'après les nouvelles récentes, elle s'élevait à quatre millions et demi.

J'espère, Monsieur, que j'ai établi le point que je me suis proposé, c'est-à-dire que l'esclavage des noirs en Amérique est, pour les Français, une *question de politique*, question économique étroitement liée à l'existence même de leur industrie. Qu'importe à l'Angleterre et à la France le commerce de la Chine, qui leur a coûté tant d'expéditions, comparé à celui des États-Unis et surtout à notre coton, dont le progrès de leur industrie dépend si essentiellement!

Je sais bien qu'un habitant de l'Europe, qui n'a jamais vu de près les nègres, et qui n'a aucune raison de craindre pour son pays un mélange de races, tel qu'il existe dans l'Amérique centrale, peut à peine partager le sentiment national qui, d'après l'arrêt de notre Cour suprême fédérale, n'accorde qu'aux blancs, c'est-à-dire à la race supérieure, le titre de citoyen américain.

Témoin impartial, me sera-t-il permis de dire qu'on se trompe beaucoup en France sur la véritable condition des esclaves aux États du Sud. Soumis à la surveillance d'une race supérieure, ils sont aussi au-dessus de leurs ancêtres et des habitants barbares actuels de l'Afrique, qu'ils sont au-dessous des blancs. L'état de nos esclaves diffère moins de celui des ouvriers agricoles de quelques pays de l'Europe qu'on ne le croit généralement. Quant à la morale et surtout à l'égard du commerce des sexes, ils présentent une

supériorité bien marquée sur les nègres affranchis du Nord. Malgré des cas exceptionnels et les mensonges de quelques romanciers américains, l'obligation conjugale est presque universellement reconnue parmi eux, et les maîtres font leur possible pour conserver les liens de famille. J'ajouterai ici que, dans le partage de l'ouvrage entre les esclaves, ce n'est pas aux femmes, comme je l'ai vu arriver souvent en Allemagne, que les travaux les plus pénibles sont imposés.

Je ne veux pas dire que le système de travail qui existe chez nous ne soit pas susceptible d'être amélioré. C'est une question que chaque État, où l'esclavage est établi, doit régler par lui-même. Elle ne peut être convenablement discutée que par ceux qui connaissent à fond tout ce qui caractérise la race noire. D'après les résultats de la législation métropolitaine pour les Antilles, personne ne saurait regretter que, ni le Congrès fédéral, ni les États où il n'y a pas d'esclaves, ne puissent s'en mêler. On objectera que bien des entraves sont mises à leur développement intellectuel. Savez-vous quelle en est la vraie cause? Les efforts incessants des abolitionnistes des États du Nord et de l'étranger pour répandre parmi les noirs des livres ou des pamphlets incendiaires. Faut-il que les planteurs attendent dans l'insouciance que le fanatisme allume au milieu d'eux un vaste incendie?

Il a été déjà établi que pour maintenir en activité la production du coton, les rapports entre les blancs et les noirs doivent rester essentiellement tels qu'ils sont. Ces rapports, on peut le démontrer, sont également nécessaires pour empêcher les noirs de s'éteindre. On n'a pas encore découvert les moyens de perpétuer dans le même pays, sans qu'il y ait mélange, deux races différentes d'origine, à moins que l'une ne soit soumise à l'autre. Personne ne pense à l'amalgamation, et les mariages entre les blancs et les gens de couleur sont défendus même dans les États qui

favorisent le plus les affranchis. Les indigènes de l'Amérique disparaissaient en présence de la civilisation européenne. Les Africains, aux Antilles, décroissaient rapidement même avant l'émancipation; et depuis l'abolition de la traite, ils ont été remplacés par les esclaves capturés à bord des négriers, et envoyés à la Jamaïque et aux autres colonies. C'est à peine si on trouverait actuellement des noirs dans ces États de l'Union qui adoptèrent les premiers le principe de l'émancipation, si les places de leurs propres affranchis, rapidement éteints, n'étaient pas occupées par les nouveaux émancipés d'autres États et par les esclaves fugitifs du Sud. Ce n'est que dans les parties de l'Union, où les rapports de *maître* et d'*esclave* ont été conservés, que les deux races se perpétuent et se propagent à la fois.

Les questions politiques discutées aux États-Unis ne sont pas bien comprises à l'étranger. Les amis les plus éclairés des noirs ne prétendent pas que les deux races puissent rester avantageusement, pour l'une ou pour l'autre, dans la même communauté, après l'affranchissement des nègres. C'est pourquoi on a voulu établir, pour les émancipés, la Colonie de Libérie, en Afrique. Pour les conspirateurs de *Harper's Ferry*, il n'y avait point de dénoûment autre que l'abaissement des blancs au profit des noirs.

Il n'existe pas, même aux États-Unis, un parti assez considérable, qui se propose l'abolition de l'esclavage dans les États du Sud. Les républicains (dont le Sénateur Seward est un des chefs les plus renommés), aussi bien que les démocrates, ont toujours proclamé que *l'Esclavage dans les États* était tout à fait une question d'*États*, et hors des pouvoirs du gouvernement fédéral, et des États où il n'existe pas. L'affaire qui divisait les grands partis, mais que la Cour suprême vient de décider en faveur des droits égaux des États à esclaves, n'était pas une question d'émancipation, mais de pouvoir politique entre le Nord et le Sud, et une question de droit constitutionnel. Les républicains ont

voulu défendre l'entrée des esclaves dans les *territoires* qui n'étaient pas encore organisés en États, ce qui en aurait exclu toute colonisation des États du Sud. Mais comme les constitutions de tous les États nouveaux interdisent aux gens de couleur, quoique libres, de s'établir dans ces États, il est bien constaté que ce mouvement n'était pas dans l'intérêt des noirs. En vérité on ne désire nulle part les nègres libres, et on discute partout, même au Canada, les moyens de s'en débarrasser. Les gens de couleur du Nord sont tombés dans une telle dégradation, que les esclaves du Sud, les plus recommandables par leurs mœurs et par leur conduite, préfèrent y rester esclaves à être libres au Nord. Tous les ans, des émancipés redeviennent volontairement esclaves, et il y a beaucoup de noirs qui ont refusé d'être affranchis. Plusieurs de ces faits m'ont été constatés.

Les quelques explications que je me suis permis de donner en dehors de l'objet primitif de cette lettre serviront à faire comprendre, je n'en doute pas, combien est peu désirable, même au point de vue humanitaire, un bouleversement des institutions industrielles des États du Sud. Tout le monde ne peut être grand seigneur, écrivain, ou artiste, ni toujours occupé de travaux intellectuels. Il faut des travailleurs à coton, et s'il en faut, où peut-on mieux les trouver que parmi les Africains colonisés en Amérique, qui connaissent bien ce métier, et à qui il convient sous tous les rapports? Ils sont de plus heureux et contents de leur sort. A l'exception de quelques centaines d'abolitionnistes fanatiques, personne, chez nous, ne pense aujourd'hui à un changement radical des rapports entre les blancs et les noirs dans nos plantations ; et il faut avouer ici que l'opinion la plus éclairée du Nord, où l'esclavage n'existe pas, a subi une grande révolution depuis vingt-cinq ans, depuis les expériences aux Antilles, et que les résultats de l'affranchissement des gens de couleur dans les États du Nord ont été pleinement connus et appréciés. L'entreprise qui, d'après

le *Journal des Débats*, devait avoir les sympathies des Français, a rendu national et presque unanime ce sentiment, en faveur de l'état actuel des choses. Les Anglais, aussi, tout abolitionnistes acharnés qu'ils étaient, et dont les projets de transférer le monopole des denrées coloniales aux Indes orientales ont échoué, commencent à tomber d'accord avec nous. Quoiqu'en 1843, le gouvernement britannique eût officiellement déclaré au cabinet de Washington qu'il s'occupait à faire abolir l'esclavage des noirs dans toutes les parties du monde, la presse d'aujourd'hui se loue du progrès incroyable des richesses de la nation et du bien-être du peuple provenant de la consommation du coton qui s'accroît toujours; et elle ne se plaint plus de ce que, sur chaque centaine de livres importées en Angleterre, quatre-vingt-trois sont le produit du travail d'esclaves. Au contraire, elle voit avec satisfaction l'activité nouvelle qu'une libre concurrence avec la France va donner à la culture dans nos États du Sud. Elle espère, dans l'intérêt des millions d'hommes à qui le coton est aussi nécessaire que le pain, que nos récoltes ne cesseront chaque année de s'agrandir de manière à fournir des cotonnades à bon marché à tous les habitants du monde. Elle avoue pleinement qu'il n'est pas possible, au moins pendant quelques siècles, d'avoir pour les besoins généraux assez de coton par le travail libre, ou du coton autre que le nôtre. Elle ne croit pas que « lord Brougham même serait assez insensé et pervers pour désirer l'interruption totale des manufactures de coton et la misère de quelques millions de ses compatriotes. » Elle se demande enfin « s'il est juste ou convenable d'acheter le coton d'Amérique et de lui reprocher l'origine de production. »

Nulle part ailleurs que dans les États méridionaux de l'Union, à égale population, il n'existe plus d'hommes instruits et hautement doués de sentiments nobles et généreux, plus de femmes belles et éminemment distinguées par toutes les vertus qui font le bonheur de la famille. Exprimer

des sympathies pour ceux dont le succès aurait infailliblement provoqué dans le pays le meurtre et l'incendie, amené l'égorgement de milliers de femmes et de familles innocentes, fait de plantations florissantes des ruines hideuses et sanglantes, comme autrefois à Saint-Domingue, est-ce là, je vous le demande, ce que les États-Unis devaient attendre de la presse française? Est-ce le moyen de fortifier et d'étendre ces sentiments d'amitié presque séculaire qui existent entre la France et l'Amérique? N'y aurait-il pas quelque danger de détourner au profit de l'Angleterre ces sentiments qui ont toujours animé les États-Unis pour la France? Quoique quatre-vingts ans se soient écoulés depuis la guerre de l'indépendance américaine, les souvenirs de nos ancêtres ont été transmis à leurs enfants. Dans toutes les questions qui ont intéressé la France, elle a eu au moins nos sympathies; nous avons toujours combattu ensemble contre la domination réclamée par la Grande-Bretagne sur l'Océan. En 1814, après la pacification de l'Europe, nous restions les seuls défenseurs de nos principes communs, et c'est la gloire de l'administration actuelle des États-Unis d'avoir obtenu de l'Angleterre la renonciation absolue « du droit de visite en temps de paix. » Les États-Unis ont aujourd'hui une plus grande marine commerciale qu'aucun autre pays. Elle dépasse celle de l'Angleterre et de beaucoup celle de la France, et avec les meilleurs matelots du monde, ils peuvent, quand ils le voudront, devenir la première puissance maritime. A part les considérations qui touchent aux intérêts industriels, leur amitié n'a-t-elle pas du prix, et n'est-ce pas la compromettre que de juger d'une manière hostile, et injurieuse pour eux, la question sociale et économique sur laquelle repose même leur existence?

Agréez, monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

W. B. Lawrence,
de Rhode-Island, États-Unis.